COUR D'ASSISES

Châtellerault

Il avait tué et enterré sa femme : douze ans de réclusion

Moins sévères que ne le leur demandait l'avocat général, les jurés ont reconnu le Châtelleraudais Michel Arnault coupable du meurtre de son épouse.

Elle était malade mentale, mais il l'aimait. De dispute en dispute, il a pourtant fini par l'étrangler. Hier, Michel Arnault, 51 ans, comparaissait devant la cour d'assises pour homicide volontaire sur la personne de Marie-Josée Chambard, son épouse. Circonstance particulière : le crime n'a été connu et le corps de la victime découvert que cinq ans après les faits, dans un bois près du lac de Châtellerault. Là où, le 25 août 2001, Michel Arnault avait dissimulé le cadavre de sa femme.

L'unique dossier jugé en audience publique de cette session d'assises de printemps était tout sauf banal. L'homme qui se tient dans le box est un quinquagénaire dont la belle prestance ne traduit pas les origines modestes. Simple ouvrier sans qualification des Fonderies du Poitou, président du club de pétanque de Targé, Michel Arnault est un peu Monsieur Tout-le-monde.

Cet homme timide a eu recours en 1989 à une agence matrimoniale pour rencontrer le premier amour de sa vie, Marie-Josée Chambard. Originaire de Prailles, dans les Deux-Sèvres, Marie-Josée a souffert toute petite d'une grave maladie qui lui a laissé des séquelles psychiatriques : d'ailleurs, elle bénéficie du statut d'adulte handicapé. Jusqu'à la naissance de la fille du couple, tout va bien. Mais Marie-Josée voulait un garçon ; elle se désintéresse de la fillette, qui est placée en famille d'accueil.

Désormais, le couple vogue de crise en crise : on échange injures et horions. Michel part s'installer chez sa sœur, revient, tente de se suicider. Marie-Jo entame une procédure de divorce, puis y renonce, faute de savoir comment partager la maison, le seul bien que le couple possède.

Cette vie de « je t'aime moi non plus » conduit inexorablement Michel et Marie-Josée à la matinée tragique du samedi 25 août 2001. La énième dispute commence parce que la mère de famille refuse de rendre visite comme prévu à celle que le couple n'appelle que « la fille », jamais par son prénom ; la querelle se poursuit autour de la télé que Marie-Jo veut éteindre alors que Michel regarde son émission favorite, « Attention à la marche ».

Le mari saisit sa femme à la gorge, comme il l'a déjà fait une fois par le passé. Mais il ne lâche pas sa prise : les adversaires tombent à terre, Marie-Josée est morte. Loin d'appeler les secours, Michel Arnault va adopter une attitude qui pèsera lourd dans la décision de ses juges : il s'accorde un petit en-cas, tandis que le corps de sa femme gît à quelques mètres de lui.

L'histoire de Michel et Marie-Josée c'est la chronique d'une tragédie annoncée

Puis il rend visite à sa fille, âgée à l'époque de 6 ans, à qui il explique que Marie-Jo est partie. Pendant cinq ans, la fillette, elle aussi handicapée légère, va se croire abandonnée par sa mère.

Après quoi, le meurtrier rentre chez lui, après une reconnaissance dans les bois de Châtellerault, où il repart enterrer le corps dans une fosse servant habituellement de décharge sauvage. Ce n'est qu'après une série d'alertes lancées par les services de la protection de l'enfance, inquiète de ne plus avoir de nouvelles de la mère et après avoir été convoqué pas moins de quatre fois au commissariat de police, que Michel finit par craquer et indiquer aux enquêteurs le lieu où il a enterré Marie-Josée. Pendant cinq ans, il a dit à tout le monde que sa femme avait fait ses valises et était partie de son plein gré.

Pour les jurés, la tâche est difficile. Il leur faut tout d'abord décider si Michel Arnault a volontairement tué sa femme ou bien si ce sont simplement des coups qui ont involontairement provoqué la mort de la malheureuse. Il leur faut aussi faire la part des choses entre l'horreur d'un crime et le drame permanent qu'a été la vie de Michel Arnault auprès d'une épouse malade mentale, dépressive et acariâtre.

Le réquisitoire de l'avocat général, Frédéric Fèvre, est implacable. Le procureur de la République de Poitiers dresse le portrait d'un être machiavélique, au « *comportement criminel hors du commun* » qui, sans la persévérance des policiers vivrait encore aujourd'hui sa paisible existence de petit ouvrier dans son pavillon de Châtellerault. « *Michel Arnault avait épousé une femme malade. Son devoir était de la protéger, non de la tuer* », martèle l'avocat général avant de requérir une peine de 16 ans de réclusion criminelle.

Me Emmanuel Breillat, qui défend l'accusé, reprend, étape après étape, la longue descente aux enfers du couple avant de rappeler sa thèse aux jurés : « *Il n'a pas voulu la mort de Marie-Josée* ». Après un bref délibéré, la cour reconnaît Michel Andrault coupable du meurtre et le condamne à douze ans de réclusion criminelle.

Vincent BUCHE

Un expert indispensable ?

Faute de pouvoir être interrogé par visioconférence, comme il le proposait, un expert a dû faire le déplacement depuis Nantes jusqu'à Poitiers pour expliquer aux jurés qu'à la suite de l'analyse de l'ADN prélevé sur les ossements, on pouvait affirmer « *à 99,98 %* » que ces ossements étaient bien ceux de Marie-Josée Chambard. A l'heure où la justice se plaint, non sans raison, de la maigreur du budget mis à sa disposition, n'aurait-on pu faire l'économie d'un témoignage aussi coûteux qu'inutile ?

FAITS DIVERS

Mignaloux-Beauvoir

Malaise collectif à la salle des fêtes

Hier matin, vers 10 h 30, une vingtaine d'enfants de l'école élémentaire de Mignaloux se rend à la salle des fêtes toute proche pour une ultime répétition du spectacle de la fête de l'école qui doit avoir lieu le soir même.

Au bout de quelques minutes, plusieurs enfants vont se plaindre de maux de tête. D'autres ont froid ou sont pris de nausées. Tout le monde rentre alors à l'école. Les enfants sont assis sur des chaises. On tente de les rassurer, on va chercher des couvertures pour les réchauffer. Les enseignants appellent le SAMU, puis les sapeurs-pompiers, une trentaine d'hommes au total.

Un médecin examine les enfants, sans déceler chez eux une quelconque pathologie. La salle des fêtes est passée au peigne fin, on y fait des prélèvements d'air aux fins d'analyse. Rien. « *On a aéré la salle, on a alerté le centre antipoison* », résume le maire de Mignaloux, Gérard Sol. « *On a refait le même type d'analyses en soirée. Cela n'a vraiment rien donné* ».

Ce malaise collectif n'a donc pas de véritable explication même si certains ont pu incriminer des émanations d'hydrocarbure liées aux travaux de goudronnage réalisés à proximité de la salle.

Au final, plus de peur que de mal et une fête qui a quand même pu avoir lieu en temps et en heure.

J.-M. G.

Verrue

Deux blessés graves dans la collision

Il était environ 21 h, ce vendredi soir lorsqu'une violente collision entre deux véhicules s'est produite sur le CD 347 à hauteur de la commune de Verrue, au nord de Mirebeau.

Il n'était pas possible de déterminer hier soir si l'un des véhicules débouchait de la départementale 126 en provenance de la commune voisine, l'autre roulant sur la route principale, mais les deux voitures ont été retrouvées à proximité du carrefour.

L'enquête de la gendarmerie devra déterminer les responsabilités des deux conducteurs qui, l'un et l'autre, ont été gravement blessés. Ils ont d'ailleurs été pris en charge par les pompiers et conduits au CHU de Poitiers tandis que les forces de l'ordre assuraient la circulation et se livraient aux constatations d'usage.

Publi-information

Claude NOUGARO : le jazzeur de mots

C'est la ville de Toulouse qui voit naître en 1929 Claude Nougaro, fils d'une pianiste et d'un baryton d'opéra. Elevé par ses grands-parents, il va passer sa jeunesse dans le quartier des Minimes de la ville rose, un univers populaire et musical qui va imprégner une bonne partie de sa vie et de son œuvre.

Fin des années 40, il monte à Paris, et ses rencontres l'amènent vers la chanson, d'abord comme auteur, puis comme auteur-compositeur-interprète avec un premier 33 tours en 1959.

Le succès va arriver un peu plus tard avec des chansons fabuleuses comme « *Le jazz et la java* », « *Cécile, ma fille* », « *Le cinéma* » en 1962, « *Bidonville* » en 1965, ou « *Armstrong* » en 1966.

Le jazz et la musique brésilienne sont ses principales inspirations, mais plusieurs de ses compositions vont s'inscrire dans la tradition de la grande chanson française comme « *Toulouse* » en 1966, un magnifique hommage à sa ville natale.

Agitateur de mots, ses textes sont toujours très ciselés, « le petit taureau » va tout au long de sa carrière se remettre régulièrement en question dans ses créations musicales.

Mort en 2004, il nous laisse une œuvre importante et originale qui a marqué plusieurs générations.

Retrouvez dès aujourd'hui un livre-CD composé d'une biographie de 30 pages et d'un CD 12 titres retraçant l'œuvre musicale et la vie du célèbre chanteur et poète toulousain.

Rendez-vous chaque samedi chez votre marchand de journaux
pour compléter la collection
« Légendes de la chanson française ».
Chaque semaine un artiste avec une **biographie de 30 pages**
et son **CD 12 titres**, au prix de **6,90 €** seulement.

La semaine prochaine : Salvatore ADAMO

SOCIÉTÉ

Poitiers

Un haut fonctionnaire poitevin entendu dans une affaire en Val-d'Oise

François Peny, qui prendra ses fonctions de directeur général des services du conseil général en août, a été entendu, la semaine dernière, après une enquête de la police aux frontières, pour avoir été complaisant sur l'obtention de titres de séjour à des Marocains.

François Peny, qui a exercé de 2002 à 2005 les fonctions de secrétaire général à la préfecture de Région, préfecture de la Vienne, a été nommé il y a quelques semaines directeur général des services (DGS) au conseil général de la Vienne. Ancien élève de l'ENA (Ecole nationale d'administration), il est parti dérouler sa carrière notamment à Bordeaux (Gironde) et à Meaux (Seine-et-Marne) où il est resté dans cette dernière ville deux mois avant de revenir dans la Vienne.

Son parcours de haut fonctionnaire l'a conduit, entre 1999 et 2002, à la préfecture du Val d'Oise où il occupait les fonctions de directeur de cabinet. C'est sur cette période que François Peny a été entendu la semaine dernière par la police, dans le cadre d'une garde à vue pour avoir accordé des titres de séjour de complaisance à des Marocains.

L'affaire remonte à février dernier où Alain Baghdadi, directeur marocain de l'école commerciale Fayol, basée à Pontoise (Val-d'Oise), est recherché. L'école ferme brusquement ses portes et prive 80 élèves de cet établissement technique privé des deux années de préparation au BTS. Une enquête longue de la police aux frontières met en exergue l'attribution suspecte de plusieurs dizaines de titres de séjour à des Marocains. Ils auraient été accordés par le biais de l'association d'Alain Baghdadi, appelée Conseil de l'union des associations des professions libérales des Marocains de France.

Alain Baghdadi était ami avec François Peny.

" J'ai été trompé "

Joint, hier après-midi, au téléphone, François Peny confirme : « *J'ai connu cette personne avec qui j'ai lié une amitié. Il a effectivement effectué plusieurs interventions auprès de moi à propos de dossiers concernant les étrangers. J'ai examiné, comme beaucoup d'autres, ces situations.* » François Peny reconnaît avoir été « *entendu la semaine dernière assez longtemps par la police de Cergy* (Val d'Oise). *Et j'ai dit ce que je savais sur M. Baghdadi* ». Le haut fonctionnaire rappelle que les affaires de M. Baghdadi ne le « *concernent pas* ». François Peny pense avoir manqué « *de vigilance* ». « *Mon amitié,* estime-t-il, *a été utilisée pour des fins que j'ignore. J'ai été trompé par quelqu'un dont j'ignorais les agissements qu'on lui reproche.* »

François Peny est sorti libre et n'a pas été mis en examen.

Didier MONTEIL

Poitiers

Anti pub : les Déboulonneurs place d'Armes

Depuis un mois, des actions de désobéissance civile anti-pub se font sur Poitiers. Ils étaient une vingtaine hier soir place du Maréchal-Leclerc pour recouvrir les panneaux publicitaires des abris de bus.

« *Nous nous sommes ralliés au mouvement national des Déboulonneurs. Notre objectif est de créer un débat public sur l'invasion publicitaire dans l'espace public* », déclare Sylvain Beaulieu. « *En faisant ce genre d'action, nous souhaitons être interpellés pour ensuite passer au tribunal pour provoquer un débat et sensibiliser l'opinion publique* », explique Florence François, habillée d'une blouse peignant en rouge les panneaux publicitaires de la place d'Armes.

« La pub tue », « protégez les enfants : ne leur faites pas respirer votre pub ». Les slogans sous forme des pubs de cigarettes sont placardés sur les abris de bus de la place d'Armes.

« *On peut éviter les prospectus dans nos boîtes aux lettres, les pubs à la TV, la radio en zappant, mais les panneaux publicitaires de 3 x 4 m, ceux-là, on ne peut pas les éviter* », renchérit Florence François.

Les membres du collectif s'élèvent contre cette pollution à la fois visuelle et intellectuelle. « *La pub véhicule la normalité, l'obligation d'être dans la norme. Nous sommes contre cette société du consumérisme* », note Sylvain Beaulieu.

Léna MARAVAL

Florence François, à l'action place d'Armes hier soir.

(Photo NR, Patrick Lavaud)

Poitiers

Pour la défense du statut de réfugié

Ils étaient plus de deux cents place d'Armes hier soir à fêter la journée des réfugiés.

« La France terre d'asile », voilà un principe que la journée des réfugiés du 20 juin tente de garder à l'esprit de l'opinion publique. Créée le 20 juin 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la journée des réfugiés souhaite sensibiliser l'opinion publique sur leur sort. La France, signataire de la Convention de Genève, s'est engagée à protéger les personnes menacées de persécutions, conséquence du traumatisme de la Seconde Guerre mondiale.

Ils étaient environ 250 place du Maréchal-Leclerc pour fêter l'événement. Fanfare, djembé, guitare, banderoles, « *l'idée est de faire une journée festive, conviviale* », déclare Annie Leperche, présidente de l'Entraide Sociale Poitevine (ESP). « *Le statut de réfugié est un statut particulier qu'il faut absolument défendre. Un des principes de notre pays est d'accueillir les personnes persécutées et menacées dans le leur. Il faut se battre pour ce droit signé lors de la Convention de Genève.* » L'ESP et les différents acteurs locaux concernés s'associent à Forum Réfugiés qui organise tous les ans à Lyon, depuis 2004, une marche festive sous les parapluies de la solidarité. Petit incident hier, une partie des parapluies n'était pas présente, retenue au port de Marseille.

« *Je tiens à rendre hommage à toutes ces personnes qui abandonnent tout dans leur pays. Ils passent par des circuits compliqués et difficiles fuyant les problèmes internes. Ils ont un courage extraordinaire* », commente Jean-Marc Jouve.

Le cortège arrive place du Maréchal-Leclerc.

(Photo NR, Patrick Lavaud)

L. M.

Migné-Auxances

Le braqueur de la station sous contrôle judiciaire

Jeudi soir, vers 19 h 40, un homme braquait l'employé de la station essence Total, située, avenue de la Loge, à Migné (lire la NR du 20 juin)

Après s'être servi du carburant, il s'était dirigé vers la caisse et sommé le salarié de lui remettre le contenu de sa caisse, soit 400 €, avant de prendre la fuite vers le Futuroscope. C'est là, à peine trois quarts d'heure plus tard que cet homme de 35 ans, revenu à la réalité, a de lui-même composé le 17 en disant : « *J'ai fait une grosse connerie, venez me chercher !* »

Hier après-midi, il a été présenté au parquet qui l'a placé sous contrôle judiciaire et lui a remis une convocation en justice pour le 5 août prochain.

Sans travail depuis plusieurs mois, vivant seul dans une maison dépourvue de meubles qu'il avait dû vendre, cet ancien boulanger a ainsi expliqué son geste désespéré. Il n'avait, dit-il, pas mangé depuis plusieurs jours. Ne voulant rien demander aux services sociaux, l'homme avait sur un coup de tête décidé de commettre ce délit. Connu du pompiste, opérant à visage découvert, il s'était aussi muni d'un fusil rouillé dont il avait maladroitement scié la crosse pour la dissimuler sous son blouson…

J.-M. G.

Poitiers

La bague disparaît : 10.000 € de préjudice

Jeudi après-midi, un couple a subtilisé une bague d'une valeur marchande de 9.900 € dans une bijouterie du centre-ville de Poitiers.

Le vol a eu lieu en tout début d'après-midi. Vers 14 heures, un homme et une femme avec un accent étranger se sont présentés dans le magasin en demandant à voir une bague sertie de diamants, la plus grosse et la plus chère… Au moment de régler son achat, comme on lui demandait une carte bancaire, le couple est parti, assurant qu'il allait revenir avec la dite carte pour payer.

Deux heures plus tard, ne voyant personne revenir, le bijoutier a rouvert la boîte emballée dans du papier-cadeau que le couple avait laissé. L'écrin était vide. C'est en visionnant les images de la caméra de surveillance que le vendeur a découvert le stratagème. Avant que ce dernier ait le temps d'emballer le bijou, la femme avait rapidement pris la boîte en main et y avait subtilisé la bague…

Les images ont été transmises à la police. Celle-ci a ouvert une enquête.

Et aussi...

USSON-DU-POITOU

Accident du travail : un blessé léger

Un mécanicien, salarié du garage « Usson garage 86 », basé sur la zone industrielle Le Cormier, à Usson-du-Poitou, a été blessé, hier matin, peu avant midi, alors qu'il travaillait sur un véhicule. Un amortisseur a lâché, blessant légèrement l'employé. Ce dernier a été conduit au CHU de Poitiers par les pompiers.

Les avis d'obsèques sont en page 18

la Nouvelle République

GRAND JEU
COURSES HIPPIQUES

- ✓ 1 repas gastronomique en Touraine
- ✓ 2 repas pour 1 personne au casino de La Roche-Posay
- ✓ 10 paniers de produits locaux
- ✓ 1 repas pour 2 personnes à l'hippodrome
- ✓ 2 jours et une nuit au Futuroscope
- ✓ 2 soins en balnéothérapie à La Roche-Posay
- ✓ 1 magnum de champagne*
- ✓ 1 montre

NOMBREUX LOTS A GAGNER

*A consommer avec modération

Bulletin à déposer dans l'urne prévue à cet effet sur l'hippodrome de La Roche-Posay, **le dimanche 29 juin.**

Nom..... Prénom.....
Adresse.....
.....
Ville.....
Code postal..... Téléphone.....